

Info Seniors

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **37 (2007)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

INFO SENIORS

Nouveau!

Financement des fauteuils roulants dès 2007

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a décidé d'introduire un nouveau mode de financement des fauteuils roulants en faveur des personnes à l'AVS. Le système de «location» en vigueur jusqu'à présent sera remplacé par un système de «forfait» dès cette année.

L'OFAS a jugé les coûts de location des fauteuils roulants AVS trop élevés et souhaite abaisser son subventionnement. Aussi le montant de la location mensuelle de Fr. 55.– sera-t-il remplacé par l'attribution d'un forfait de Fr. 900.– par personne, correspondant à 75% du prix

moyen d'un fauteuil roulant neuf de modèle simple, soit Fr. 1200.–. Ce montant sera alloué tous les 5 ans. Des suppléments de forfait peuvent être pris en compte selon les besoins avérés des personnes. Celles-ci pourront désormais solliciter n'importe quel fournisseur ou revendeur de leur choix. A noter qu'une période transitoire d'une année est prévue pour l'adaptation au nouveau système. Dès janvier 2008, seul le forfait sera octroyé. L'OFAS a d'ores et déjà dénoncé les conventions avec les centres de moyens auxiliaires agréés.

tute qui ont pratiqué jusqu'à présent la location et le prêt des fauteuils roulants AVS. Ainsi, le statut de centre de location agréé par l'OFAS sera supprimé. Ce service sera désormais ouvert à la concurrence et au marché. Cette activité deviendra donc commerciale. Il sera nécessaire de s'adapter très rapidement à cette nouvelle situation. Le défi à relever est de taille. Mais les organisations de Pro Senectute peuvent faire valoir de bons atouts.

En effet, les centres de moyens auxiliaires de Pro Senectute ont déjà une clientèle. Il s'agira de la fidéliser avec l'ouverture au marché. D'autre part, ces centres peuvent compter sur une excellente connaissance du produit et l'expérience d'une longue

pratique dans la branche. Enfin, ces centres offrent des prestations de services très appréciées et reconnues: conseil, suivi technique, souplesse, rapidité, fiabilité.

C'est pourquoi, Pro Senectute Genève projette d'ouvrir en 2007 une arcade dans de nouveaux locaux adaptés à ces nouvelles exigences commerciales. Elle souhaite y développer une offre de différents modèles de fauteuils ainsi que d'autres moyens auxiliaires et poursuivra également son activité de réparation et de maintenance. N'hésitez donc pas à nous contacter avant d'envisager l'achat d'un fauteuil roulant. Nous serons très heureux de vous faire partager nos compétences dans ce domaine.

INFO SENIORS

0848 813 813

du lundi au vendredi
Vaud: de 8 h 15 à 12 h
et de 14 h à 17 h
Genève: de 8 h 30 à 12 h

Fribourg, Jura, Neuchâtel,
Valais, voir adresses page 37.

Egalement *Généralisations*
Rue des Fontenailles 16
1007 Lausanne

LES ATOUTS DE PRO SENECTUTE

Ces changements auront des répercussions sur les organisations cantonales de Pro Senec-

QUELLES DÉMARCHES ?

Pour obtenir le forfait «fauteuil roulant», il faudra bien sûr être bénéficiaire de l'AVS et présenter un certificat médical de son médecin qui indique le besoin pour ce moyen auxiliaire. Sur cette base, la demande doit être adressée à l'office AI compétent du canton de résidence. Ce dernier versera après examen de la demande le forfait directement à l'assuré qui a fait la

demande. Le forfait pourra être utilisé soit pour l'achat d'un fauteuil neuf, soit pour la location. Les bénéficiaires des prestations complémentaires pourront obtenir une participation de 25% du montant de base AVS soit Fr. 300.–. Les personnes en EMS au moment de la demande ne pourront pas bénéficier de ce forfait car, pour l'OFAS, c'est à l'EMS de fournir ce matériel.